

AVIS AT.23.115.AV

Révision des plans de secteur de NIVELLES et WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension de la zone d'activité économique du « Parc de l'Alliance » et de compensations à BRAINE L'ALLEUD et COURT-SAINT-ETIENNE – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1 modifiée et phase 2)

Avis adopté le 22/12/2023

Rue du Vertbois, 13c B-4000 Liège T 04 232 98 97 pole.at@cesewallonie.be www.cesewallonie.be



DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Demande</u> :

- Initiateur : Ideal Times SA

Demandeur: Gouvernement wallon
 Auteur du RIE: Aries Consultants
 Autorité compétente: Gouvernement wallon

Avis:

- Référence légale : D.VIII.30 du Code du développement territorial (CoDT)

- Date de réception du dossier : 24/11/2023

- Délai de remise d'avis :

- Portée de l'avis : Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction

du rapport sur les incidences environnementales (RIE)

- Audition : 19/12/2023

Projet:

- Localisation & situation au En extension de la zone d'activité économique du « Parc de l'Alliance »

plan de secteur : - zone agricole, zone d'espaces verts. Concernant la compensation :

Court-Saint-Etienne, en zone d'aménagement communal concerté

- Affectation(s) proposée(s): Zone d'activité économique mixte et zone d'espaces verts

- Compensation(s): Zone agricole et zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'inscription au plan de secteur d'une zone d'activité économique mixte (20.12 ha) et d'une zone d'espaces verts (3,71 ha) en extension de la zone d'activité économique du « Parc de l'Alliance » à Braine l'Alleud en lieu et place d'une zone agricole et d'une zone d'espaces verts. Le périmètre proposé est délimité par le parc de l'Alliance, le ring Ro et la ligne de chemin de fer L124 Bruxelles-Charleroi. Ce projet est localisé à côté de la future halte du RER « Braine l'Alliance ».

Le projet vise également l'inscription, à titre de compensation, d'une zone agricole et d'une zone forestière en lieu et place d'une partie de la ZACC « Notre-Dame aux Sabots », sur le territoire communal de Court-Saint-Etienne.

Réf.: AT.23.115.AV



AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1 modifiée et phase 2) relatives au projet de révision des plans de secteur de NIVELLES ET WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension de la zone d'activité économique du « Parc de l'Alliance » et de compensations à BRAINE L'ALLEUD et COURT-SAINT-ETIENNE.

Le Pôle constate que la phase 1 a été complétée en vue de prendre en considération ses remarques émises dans son avis précédent (Avis du 19/06/2023 - réf. : AT.23.54.AV).

Le Pôle remarque à nouveau la haute potentialité d'intermodalité de ce site dans le cas où les projets de mobilité mentionnés dans le RIE seraient réalisés (future halte RER, contournement sud de la Butte du Lion...). Au vu de maximiser le potentiel de ce site, il est dès lors indispensable que la phase 2 du RIE :

- propose des mesures et recommandations étant donné que ce RIE mentionne, comme impact résiduel,
 la « génération d'un flux de véhicules en lien avec le périmètre dans un contexte de saturation du réseau routier structurant durant les périodes de pointe de circulation » ;
- analyse la situation en « Worst case » dans le cas de non mise en œuvre des projets précités.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.

Samuël SAELENS

Président

Réf.: AT.23.115.AV